

soin sera et inséré au *Messenger* et au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 25 août 1869.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.,

Le Chef du service judiciaire p. i.,

Signé : FOURNIER L'ETANG.

Signé : DU LISCOET.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 218. — Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 4 août 1869, M. Miéville a été nommé buraliste de la poste, en remplacement de M. A. Souvy, dont la démission a été acceptée.

N° 219. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 7 août 1869, M. Le Landais, chirurgien de 2^e classe, a été débarqué du transport *Euryale*, où il était en subsistance, et embarqué au même titre sur le transport *Dorade*, pour attendre le retour du *D'Entrecasteaux*.

N° 220. — Par ordre du même jour, M. Laffitte, enseigne de vaisseau, a été débarqué du transport *Euryale* et embarqué sur le transport *Dorade*.

N° 221. — Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 17 août 1869, M. Tioni (Augustin) a été employé dans les bureaux de l'administration à compter dudit jour, à la solde annuelle de 900 francs.

N° 222. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 31 août 1869, l'indigène Teamai a Tetuaroo a été nommé instituteur suppléant du district d'Hiliaa, pour compter du 15 mars 1869 ;

L'indigène Hopuare est nommé caporal mutoi du district de Vairao pour compter du 1^{er} mai 1869 ;

L'indigène Tepau a Teriitahi a été nommé caporal mutoi du district de Papenoo, à partir du 1^{er} août, en remplacement de Mihimana a Tuma, destitué, à la demande du conseil, pour négligence dans l'exercice de ses fonctions ;